



CJL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CCAS  
SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 À 18 H**

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Président du CCAS

La convocation a été adressée le 2 décembre 2022 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 octobre 2022

**DCM2022/1.** Aide financière (électricité)

**DCM2022/2** Aide financière (ordures ménagères)

Bilan après-midi festif 2022 au profit des aînés

Bilan arbre de Noël 2022

Questions diverses

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Pascal BOYELDIEU, Christine BEZET, Martine DUBOIS, Anielle LARRIVEE, Carole BRUNEL, Gérard GOURAUD, Thierry CARLIER

**Absente représentée :** Raphaëlle BAGNOLATI pouvoir à Isabelle RICHARD

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Quorum :** 10/6

**Secrétaire :** Mme Isabelle RICHARD

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 15/12/2022.

Délibération reçue en Préfecture le 15/12/2022.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2022 est adopté.

M. le Président propose de passer à l'ordre du jour.

### **DCM2022/1. Aide financière (électricité)**

Présentation d'une demande d'aide financière faite par le travailleur social pour le paiement d'une partie d'une facture d'électricité (EDF) pour une famille en difficulté d'un montant de 150€.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative accordent, à l'unanimité des présents, cette aide.

### **DCM2022/2. Aide financière (ordures ménagères)**

Présentation d'une demande d'aide financière faite par le travailleur social pour le paiement d'une partie d'une facture d'ordures ménagères (SMIRTOM) pour une famille en difficulté d'un montant de 75€.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative accordent, à l'unanimité des présents, cette aide.

### **Bilan après-midi festif 2022 au profit des aînés**

Pour changer des autres années la commission administrative a choisi d'organiser le dimanche 13 novembre 2022 un après-midi festif de 14 heures à 18 heures.

Ce moment convivial était destiné aux administrés âgés de 65 ans et plus, demeurant Sancergues.

Thé/café/pétillant et pâtisserie étaient proposés tout au long de l'après-midi.

Fabio et son orgue de barbarie et Christian Charpenet magicien résidant Nevers ont animé l'après-midi.

213 invitations ont été envoyées, après relance, nous avons obtenu :

116 réponses négatives,

57 personnes n'ont pas répondu,

40 réponses positives dont 6 personnes absentes, soit 16 % de participation.

Devant ce bilan décevant, il est évidemment décidé de changer d'organisation l'année prochaine.

Il est d'ores et déjà envisagé de proposer un repas dansant.

Les dépenses pour cette manifestation s'élève pour l'instant à 1 782.83€, une facture est manquante (pétillant).

### **Bilan arbre de Noël 2022**

Cette année, l'arbre de Noël pour les enfants demeurant à Sancergues était organisé en collaboration avec Saint Martin des Champs.

L'association « en rang par deux » a participé en mettant en place une buvette à la disposition des parents avec notamment pâtisseries et vin chaud.

60 enfants étaient conviés. 35 étaient présents, soit 58 % de participation.

Les enfants absents pourront récupérer un cadeau à la mairie jusqu'à la fin du mois de décembre 2022.

Le spectacle « La valise du vieux magicien et à la rencontre de Nounoursette » animé par Dominique et Denis HOUARD a rencontré un vif succès, viennoiseries/chocolat chaud/jus de fruit étaient ensuite proposés aux enfants puis l'après-midi s'est terminé avec la distribution des cadeaux par le père Noël.

Cet après-midi était une réussite, petits et grands étaient ravis.

A ce jour, les dépenses pour cette occasion s'élève à 1 405.59€.

Le goûter n'est pas encore comptabilisé, attendu que cette nouvelle organisation a permis au CCAS de Saint Martin des Champs de profiter de la salle des fêtes décorée, sans frais, les membres du CCAS se demandent s'il ne serait pas logique que le CCAS de Saint Martin des Champs assume seul la facture du goûter proposé aux enfants.

### Questions diverses

Aucunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

### Liste récapitulative des délibérations :

DCM2022/1. Aide financière (électricité)

DCM2022/2. Aide financière (ordures ménagères)

La secrétaire de séance,  
Isabelle RICHARD



Le Président du CCAS,  
Jean-Luc CHARACHE



